



**COMPTE-RENDU
DU
COMITE SYNDICAL
DU 04 SEPTEMBRE 2014
18 heures 00**

Date de la convocation : 26 août 2014

Nombre de membres « assainissement »: 20

Présents « assainissement » : 16

Excusés « assainissement »:4

Pouvoirs « assainissement » : 2

Nombre de membres : 3

Nombre de présents « eau »: 2

Excusés « eau »: 1

Pouvoirs « eau » : 0

Nombre de membres : 22

Nombre de présents « syndicat »: 17

Excusés «syndicat »: 5

Pouvoirs « syndicat » : 2

Points inscrits à l'ordre du jour

- Intégration AEP commune de Valleroy (14/048) - Délégués « syndicat »
- Intégration AEP commune de Moineville (14/049) - Délégués « syndicat »
- DMO « plateforme intermodalité » à Homécourt (14/50) – Délégués « assainissement »
- Décision modificative budget assainissement (14/051) - Délégués « assainissement »
- Emprunt 300 000 € budget AEP (14/052) Délégués « eau »
- Emprunt 100 000 € budget syndicat (14/053) - Délégués « syndicat »
- Emprunt 386 150 € budget assainissement.(14/054) – Délégués « assainissement »

M. le Président ouvre la séance à 18 heures 00 et fait état des délégués absents, excusés et représentés.

M. Jean Louis CAMPAGNOLO délégué « asst » de la commune de Sainte Marie aux chênes se porte volontaire comme secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 19 juin est adopté à l'unanimité des membres présents.

Points soumis à délibération :

1. Transfert de compétence « eau » commune de Valleroy (14/048) – délégués « syndicat »

M. le président annonce au comité syndical que la commune de Valleroy a délibéré le 07 août dernier afin de transférer à Orne Aval la compétence de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2015.

M. le président précise par ailleurs que le contrat de délégation de service public sur le service de l'eau potable attribué à la société VEOLIA par la commune de Valleroy expire le 02 février 2015 (arrêt Olivet).

M. le président propose donc au comité syndical d'approuver ce transfert de la compétence « eau » à Orne Aval à compter du 1^{er} janvier 2015 et de se substituer à la commune dans le cadre du contrat de délégation de service public.

Les délégués du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuvent le transfert de la compétence eau de Valleroy à Orne-Aval à compter du 1^{er} janvier 2015 et autorisent le président à procéder à toutes les démarches utiles à ce transfert (Avenant à la DSP,...).

2. Transfert de compétence « eau » commune de Moineville (14/049) – délégués « syndicat »

M. le président annonce au comité syndical que la commune de Moineville a délibéré le 07 août dernier afin de transférer à Orne Aval la compétence de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2015.

M. le président précise par ailleurs que le contrat de délégation de service public sur le service de l'eau potable attribué à la société VEOLIA par la commune de Moineville expire le 02 février 2015 (arrêt Olivet).

M. le président propose donc au comité syndical d'approuver ce transfert de la compétence « eau » à Orne Aval à compter du 1^{er} janvier 2015 et de se substituer à la commune dans le cadre du contrat de délégation de service public.

Les délégués du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuvent le transfert de la compétence eau de Moineville à Orne-Aval à compter du 1^{er} janvier 2015 et autorisent le président à procéder à toutes les démarches utiles à ce transfert (Avenant à la DSP,...).

M. le président expose le fait que l'ensemble des 5 communes susceptibles de transférer à Orne Aval la compétence eau a donc opté pour cette proposition.

3. DMO « plateforme multimodale gare » à Homécourt » (14/050) – délégués « asst »

M. le président rappelle aux délégués « asst » du comité syndical qu'une délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Homécourt pour la réalisation de travaux d'assainissement « plateforme multimodale gare » a été actée précédemment (14/028). Cependant, la commune s'étant prononcée postérieurement à la date d'envoi au contrôle de légalité et le prévisionnel financier ayant été modifié, il convient de fait d'annuler la délibération n°14/028 et de redélibérer sur ladite DMO.

Le nouveau prévisionnel financier s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles : 40 000 € HT

Recettes prévisionnelles : 30 000 €

Les délégués « asst » du comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité annulent la délibération n°14/028, et autorisent le Président à signer la convention de délégation de

maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Homécourt pour la réalisation des travaux « plateforme multimodale gare », dans les conditions énoncées ci-avant.

4. Décision modificative n°1 Budget « régie asst » (14/051) – délégués « asst »

M. le président explique aux délégués « asst » du comité syndical qu'il convient de procéder à une décision modificative du budget 2014 « régie assainissement » pour régularisation.

En effet, un certificat relatif à l'utilisation des crédits inscrits en dépenses imprévues a été acté en sous préfecture le 21/07/2014.

Cette régularisation porte sur le transfert de crédits du chapitre 022 (dépenses imprévues) au chapitre 014 (atténuation de produits) afin de procéder au remboursement des sommes perçues pour l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

M. le président propose de passer à l'examen de la décision modificative n°1 de l'exercice 2014 budget « régie asst »

Budget Voté :

Section Dépenses de Fonct

Chapitre 022 : 135 433.88

Chapitre 014 : 95 482 €

Décision modificative :

Section Dépenses de Fonct

Chapitre 022 : 128 063.88 € (- 7 370 €)

Chapitre 014 : 102 852 € (+ 7 370 €)

Les délégués « asst » du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité adoptent la décision modificative n°1 de l'exercice 2014 du budget « asst » telle que présentée ci-dessus

5. Souscription emprunt 300 000 € Ets 469 (14/052) – délégués « eau »

M. le Président explique aux délégués « eau » que Orne Aval – budget « eau » prévoit des travaux d'investissements. Il propose donc de souscrire un emprunt afin de faire face à ces dépenses.

Les délégués « eau » prennent connaissance des diverses propositions reçues.

Le projet de contrat de la Caisse d'Epargne retenu, est le suivant :

Montant : 300 000 €

Durée : 15 ans

Nature du taux : Fixe

Taux d'intérêt : 2.87

Périodicité d'échéance : Trimestrielle

Montant de l'échéance : 6 170.88 €

Commissions et frais de dossiers : 300 €

Les délégués « eau », après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorisent le Président à signer l'emprunt avec la caisse d'épargne, et à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de crédit de la caisse d'épargne.

6. Souscription emprunt 100 000 € Ets 465 (14/053) – délégués « syndicat »

M. le Président explique aux délégués « syndicat » que Orne Aval – budget « syndicat » prévoit des travaux d'investissements. Il propose donc de souscrire un emprunt afin de faire face à ces dépenses.

Les délégués « syndicat » prennent connaissance des diverses propositions reçues.

Le projet de contrat de la Caisse d'Epargne retenu, est le suivant :

Montant : 100 000 €

Durée : 15 ans

Nature du taux : Fixe

Taux d'intérêt : 2.87

Périodicité d'échéance : Trimestrielle
Montant de l'échéance : 2 056.96 €
Commissions et frais de dossiers : 150 €

Les délégués « syndicat », après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorisent le Président à signer l'emprunt avec la caisse d'épargne, et à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de crédit de la caisse d'épargne.

7. Souscription emprunt 386 150 € Ets 468 (14/054) – délégués « asst »

M. le Président explique aux délégués « asst » que Orne Aval – budget « régie asst » prévoit des travaux d'investissements. Il propose donc de souscrire un emprunt afin de faire face à ces dépenses.

Les délégués « asst » prennent connaissance des diverses propositions reçues.

Le projet de contrat de la Caisse d'Epargne retenu, est le suivant :

Montant : 386 150 €

Durée : 15 ans

Nature du taux : Fixe

Taux d'intérêt : 2.87

Périodicité d'échéance : Trimestrielle

Montant de l'échéance : 7 942.95 €

Commissions et frais de dossiers : 386 €

Les délégués « asst », après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorisent le Président à signer l'emprunt avec la caisse d'épargne, et à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de crédit de la caisse d'épargne.

Points non soumis à délibération :

- M. Bacco présente à l'assemblée un point relatif à l'avancée des travaux portant sur le collecteur rive droite de l'Orne, « rue Sépulchre » à Homécourt, « rue des Godots » à Moutiers.
- M. le président rappelle que des groupes de travail ont été constitués et que les membres le souhaitant peuvent s'inscrire dans le (s) groupe(s) souhaité(s) suivants :
 - « travaux eau », Uniquement délégués « eau »
 - « actions de solidarités » (interne ou internationales), Délégués syndicat
 - « communication » Délégués syndicat.
- Une présentation des perspectives d'Orne Aval en direction des communes sera proposée courant octobre aux différents conseils municipaux.

Le président lève la séance à 18h45.

Le secrétaire de séance,
M. Jean Louis CAMPAGNOLO
Délégué « asst » de Sainte Marie aux chènes

Le président d'Orne Aval,
M. Lionel GERARD.